

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



NOUVELLES D'ORIENT.

Constantinople, 22 mai.

Enfin l'on connaît plus exactement l'état des choses en Asie. On sait maintenant que l'armée égyptienne et l'armée ottomane sont en présence sans que cependant l'une ou l'autre se soit rendue coupable d'une violation de territoire.

Un homme très-sensé et initié aux secrets de la Porte disait dernièrement : « Le sultan est plus fin qu'on ne le croit, il a joué la diplomatie, qui croyait le mener à la lisière. »

Vienne, 3 juin.

La poste de Constantinople du 22 mai est arrivée et plusieurs maisons de commerce ont reçu des lettres qui portent qu'Hafiz-Pacha a passé l'Euphrate avec son armée, sans que cependant les hostilités avec les Egyptiens aient éclaté.

Triest, 2 juin.

Le bateau à vapeur, Baron Fichhof, arrivé aujourd'hui, apporte des nouvelles de Constantinople du 20 mai.

Le capitaine de l'Eichhof mande dans son rapport au Lloyd que, d'après les dires du capitaine du Metternich, les armées ennemies sont en présence dans une entière inaction.

Suivant un autre rapport, la flotte russe était le 20 mai dans la mer Noire à une distance de 60 milles marins du Bosphore, conséquemment sur la route directe de Constantinople.

Le 12, le consul anglais a reçu de la Syrie une estafette porteur de la nouvelle que les hostilités ont réellement commencé.

ALLEMAGNE.

Le Journal de Francfort publie ce qui suit :

Protocole public de la 7e séance de la diète germanique, tenue le 11 mai.

Sont présents, etc.

QUESTION TERRITORIALE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG, et traités signés à Londres le 19 avril 1853.

L'envoyé de Sa Majesté I. et R. Ap., président de la diète, comte de Münch-Bellinghausen, annonce que l'envoyé de S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, ainsi que les légations d'Autriche et de Prusse feront des communications relativement à la question territoriale du grand-duché de Luxembourg et aux traités y relatifs signés à Londres.

Les Pays-Bas pour le grand-duché de Luxembourg. Conformément à l'ordre qu'il en a reçu, l'envoyé a l'honneur de présenter à la sérénissime diète une copie du traité signé à Londres, le 19 avril de cette année, par les plénipotentiaires du roi grand-duc d'une part et par le plénipotentiaire belge d'autre part, et d'exprimer en même temps au nom du roi son maître, le désir de voir la haute diète procéder maintenant à la ratification de l'acte d'accession qui a été signé à Londres le 19 avril par les plénipotentiaires de la confédération, de même que par celui des Pays-Bas et ceux des cinq puissances, la France, la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Prusse et la Russie, ainsi que par le plénipotentiaire de la Belgique.

Feuilleton.

AUSTERDAM.

Si ce n'était pas un blasphème de comparer Venise à autre chose qu'à elle-même, je vous dirais qu'Amsterdam est la Venise du Nord. Comme la reine des lagunes, la reine du Zuyderzée est assise sur un trône d'îles et baignée d'innombrables canaux.

Amsterdam a quatre lieues de circonférence; on y pénètre par huit portes; ses anciens remparts sont convertis en promenades, et ses vingt-six bastions occupés par autant de moulins gigantesques qui projettent leur grande ombre sur la ville.

Elle n'en est pas arrivée à sans de longs efforts, et elle a chèrement payé sa place sur le grand théâtre du monde. Elle doit son nom à une écluse, Dam, construite par les antiques seigneurs du pays à l'embouchure de l'Amstel, fleuve qui vient se perdre aujourd'hui dans son sein.

Le château du seigneur Ghysbert s'élevait au milieu des cabanes; son suc-

Autriche et Prusse. Les envoyés d'Autriche et de Prusse sont chargés par leurs cours respectives de remettre à la diète l'acte rédigé à Londres le 19 avril, par lequel,

D'une part, les plénipotentiaires de ces cours près la conférence de Londres, en leur qualité de plénipotentiaires de la haute confédération germanique, ont déclaré que la dite confédération accède aux articles de l'acte de séparation du 15 octobre 1851 relatifs aux rapports territoriaux du royaume de Belgique et à la neutralité perpétuelle de cet état, en tant que ces articles concernent les droits de la confédération, et par lequel,

D'autre part, les plénipotentiaires d'Autriche, de Belgique, de France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de Prusse et de Russie ont déclaré accepter cette accession de la diète, au nom des sept dites cours qui sont les parties contractantes des traités conclus le jour précité.

Les envoyés d'Autriche et Prusse ont en même temps au nom de leurs cours, l'honneur de remettre à la haute diète les copies légalisées de ces traités, savoir : de celui qui a été conclu le 17 avril, entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, d'une part, et les Pays-Bas, d'autre part, ensuite de celui qui a été conclu entre les cinq puissances susdites, d'une part, et la Belgique, d'autre part; en ajoutant que les 24 articles qui sont annexés à ces deux traités ont aussi été signés, sous la même date et dans la forme des traités, par les plénipotentiaires des Pays-Bas et de Belgique.

De plus, les envoyés sont chargés de proposer que la haute diète veuille prendre une résolution par laquelle elle approuve l'accession aux articles en question du traité de Londres, déclarée par les plénipotentiaires de leurs cours respectives au nom de la haute diète, et par laquelle il soit pourvu à l'expédition des ratifications, en due forme, pour que l'échange en puisse avoir lieu à Londres.

Cet échange devant se faire dans six semaines à partir du 19 avril, par conséquent le 31 mai, les envoyés sont chargés de faire observer qu'il serait à désirer que les résolutions prises à ce sujet par la haute diète, fussent expédiées à Londres sans délai.

MM. les envoyés d'Autriche et de Prusse, ayant ensuite exprimé la reconnaissance de leurs cours pour la confiance honorable que leur avait témoignée la confédération en les chargeant des négociations qui ont eu lieu à Londres, et ayant rendu un compte détaillé de l'accomplissement de leur mission,

Le président, par suite de la déclaration faite par sa majesté le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, et par suite des documents présentés par l'Autriche et la Russie, a proposé une résolution qui serait ainsi conçue :

1. La confédération germanique ayant pris connaissance de l'acte, signé à Londres le 19 avril dernier, avec la participation des plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse, munis des pleins-pouvoirs de la confédération et agissant en son nom, acte dont la teneur suit mot à mot.

(Suit l'acte d'accession.)

Approuve cet acte d'accession et le ratifie par les présentes.

2. En conséquence les actes de ratification de la confédération seront expédiés et signés en nombre suffisant. La légation présidiale de S. M. l'empereur d'Autriche, est invitée d'envoyer ces actes à Londres, pour y être échangés dans le terme fixé par le traité contre les actes de ratification de l'Autriche, de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de la Prusse et de la Russie.

3. L'original de l'acte d'accession, ainsi que les copies légalisées des traités signés à Londres, présentés à la diète, seront déposés dans les archives de la diète.

4. L'envoyé de S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, est prié, en réponse à sa communication d'aujourd'hui, de porter à la connaissance de sa majesté le présent arrêté sub N° 1 et d'y ajouter que la diète s'attend à ce que sa majesté, par suite de la décision de la diète du 15 juin 1853, lui fera par-

ceur et ajouta des tours, des bastions, des clôtures, et le village devint une ville, qu'un comte de Hollande confisqua sans forme de procès et réunît à ses domaines ! Après un demi-siècle d'une existence ambiguë, la ville improvisée obtint une constitution municipale; elle s'agrandit alors, remplaça par une muraille de briques la misérable palissade de bois qui jusqu'alors l'avait protégée, et au commencement du seizième siècle, les descendants des pêcheurs étaient maîtres de presque tout le commerce de la Baltique.

Il s'en faut qu'elle soit aujourd'hui ce qu'elle fut jadis; le cours des tems et le déplacement des intérêts ont créé de nouveaux débouchés, de nouveaux centres, et l'ont précipité du rang suprême; le sceptre du commerce passe en d'autres mains. Elle ne règne plus que sur le trafic hollandais; mais toute déchue qu'elle est, elle a conservé les traditions et les habitudes de son ancienne existence, et le tableau que Fénelon en fit, dit-on, sous le nom de Tyr, est vrai encore à l'heure où j'écris : « Je ne pouvais, s'écrie le fabuleux voyageur, rassasier mes yeux du spectacle magnifique de cette grande ville où tout était en mouvement. Je n'y voyais point, comme dans les villes de la Grèce, des hommes oisifs et curieux qui vont chercher des nouvelles dans la place publique, ou regardant les étrangers qui arrivent sur le port; les hommes sont occupés à décharger les vaisseaux, à transporter les marchandises ou à les vendre, à ranger les magasins ou à rendre un compte exact de ce qui leur est dû par les négociants étrangers. »

venir, tout en ayant égard aux droits intacts des agnats de la maison de Nassau, les ouvertures qui restent encore à faire relativement à la fixation des territoires à réunir à celui de la confédération en compensation de la partie cédée du Luxembourg.

En suite de cette proposition présidiale les votes suivants ont été émis.

L'Autriche et la Prusse adhèrent à la résolution proposée par le président.

La Bavière : l'envoyé se référant expressément à ses votes précédents relatifs à la question territoriale du Luxembourg et dans la supposition constamment maintenue par S. M. : que les droits des agnats de la maison de Nassau seront garantis, et que toutes les parties du territoire de Limbourg, qui doivent constituer le dédommagement dû à la confédération, pour la partie cédée du Luxembourg, seront incorporées à la confédération, ce dont on devra faire mention dans la demande adressée à S. M. le roi des Pays-Bas-est chargé d'adhérer aux propositions du président. L'envoyé est en outre autorisé par ses instructions à joindre à cette déclaration les expressions de gratitude de son souverain pour les efforts constants avec lesquels les cours d'Autriche et de Prusse ont défendu les intérêts de la confédération germanique dans une négociation aussi délicate, et auxquels sont dus les succès dont leurs travaux ont été couronnés.

Les envoyés de tous les autres états adhèrent également aux résolutions proposées par le président et se joignent à l'envoyé de S. M. le roi de Bavière, pour offrir l'expression de leur gratitude aux cours d'Autriche et de Prusse, pour leurs efforts à maintenir les droits et les intérêts de la confédération.

L'envoyé, qui a la treizième voix, fit ensuite, au nom de S. A. S. le duc de Nassau, la déclaration suivante :

Lors des négociations qui, en 1854, ont eu lieu à Wiesbaden en présence d'un plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Autriche, et d'un plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse, relativement aux rapports des agnats du grand-duché du Luxembourg, S. A. S. le duc s'est cru obligé à faire conserver à la confédération germanique le droit d'une indemnité territoriale, et à n'accéder, en sa qualité d'agnat, à la cession, que dans le cas où il serait accordée une indemnité territoriale à la confédération germanique.

De la part de S. M. le roi des Pays-Bas, toute explication relative à une indemnité territoriale pour la confédération fut écartée des négociations qui eurent lieu à cette époque, et, comme le prouve le protocole du 22 juillet 1854, cette circonstance a été l'unique obstacle à la conclusion définitive d'un traité relatif aux rapports des agnats, les plénipotentiaires sont d'accord sur tous les autres points de ce traité.

S. A. S. le duc de Nassau voit aujourd'hui, il est vrai, avec une grande satisfaction, que l'on a assuré à la confédération une indemnité territoriale. Mais, d'un autre côté, il ne peut s'empêcher de faire observer que depuis le 22 juillet 1854, il ne lui est parvenue aucune communication de la part de S. M. le roi des Pays-Bas, et qu'en conséquence, il ignore complètement si le traité, relatif aux droits des agnats, dont alors on était convenu de part et d'autre, doit recevoir son exécution, ou ce qui doit être mis à sa place. S. A. S. se verrait par conséquent dans la nécessité de s'en rapporter à sa déclaration faite dans la séance de la diète du 17 janvier 1854, et de ne pas encore accéder, en sa qualité de co-posseur civil du Luxembourg et de membre de la confédération germanique, à la cession à la Belgique de la partie wallonne du Luxembourg. Cependant S. A. S., pleine de confiance dans les sentiments de parenté de S. M. le roi des Pays-Bas, et s'attendant à ce que S. M. se montrera disposée à terminer promptement et d'une manière satisfaisante la question des agnats, ne veut pas mettre d'obstacle à la ratification du traité de la part de la confédération germanique.

M. le président déclara que, l'article IV de l'arrêté proposé, ayant pour but de maintenir les droits des agnats, une réserve ultérieure à cet égard ne sera plus nécessaire après l'adoption unanime de l'arrêté proposé, et qu'il suffira de se référer, dans

La peinture serait encore plus fidèle, s'il eût ajouté que le beau sexe de Tyr, lisez Amsterdam, rivalisait d'activité avec les hommes. La Hollande ne se pique pas de galanterie; au Maroc, j'avais vu des femmes attelées à la charrue; à Utrecht, j'en vis mettre une au coche d'eau, et souvent, depuis, il m'arriva d'en voir, le long des canaux, condamnées à tirer de lourds bateaux de transport, tandis que le patron fumait maritalement sa pipe à l'avant. A Amsterdam même, la condition des femmes n'est guère plus douce; les durs labeurs ne leur sont pas épargnés; on en rencontre à chaque pas dans les rues déchargeant des barques, trainant des brouettes, roulant des tonneaux, et le fanatisme de la propreté indigène exige de la servante hollandaise des soins qu'ailleurs on n'oserait pas réclamer d'un valet. Mais les victimes subissent leur martyre de la meilleure grâce du monde, et la fraîcheur de leur teint défie ces cruelles fatigues.

Disons, en passant, qu'Amsterdam est comme un navire en pleine mer; elle est dans l'eau et mourrait de soif si la pluie n'alimentait ses citernes et ses réservoirs. Cette ressource ne suffit même pas, et l'on y supplée par l'eau du Vecht qui coule à plusieurs lieues. Il ne faut pas parler des fontaines jaillissantes.

La première impression qu'on reçoit à Amsterdam est celle du silence, comme les campagnes que nous avons déjà traversées. Tous les transports se font sur les canaux, et les carrossés sont fort rares; l'usage en est réservé à quelques privilégiés. C'est une affaire de prudence; le terrain sur lequel la ville est assise est si peu solide, que les plus légères voitures font frémir toutes les vitres et trembler les maisons jusque dans leurs fondemens. On raconte l'aventure d'un escadron de cavalerie qui faillit s'abîmer, comme Curtius, dans un gouffre ouvert tout d'un coup sous les pieds des chevaux. Ce danger a fait imaginer une singulière espèce de fiacres; la caisse ne repose pas sur les roues, mais sur un tréneau qui glisse sur le pavé sans secousse et sans bruit; un cheval ferré très-haut met la machine en mouvement d'un pas massif et métallique; le cocher marche à la portière, et tient, en guise de fouet, un chiffon huileux qu'il fait passer de temps en temps sous le trait pour le rendre plus glissant et pour soulager sa bête. Je laisse à juger la leur et l'ennui d'un pareil chariot.

Je vous ai dit, monsieur, que les maisons d'Amsterdam étaient en briques comme toutes celles de la Hollande. Dans les quartiers pauvres, on laisse la brique sa couleur rougeâtre; dans les beaux quartiers, tels que le Keys-

l'arrêté qui sera pris, à la réserve faite aujourd'hui par l'envoyé de Nassau.

La diète adhéra à l'unanimité, à cette déclaration du président.

En conséquence des votes émis, la diète a pris la résolution suivante :

1. La confédération germanique ayant pris connaissance de l'acte signé à Londres le 19 avril dernier, avec la participation des plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse, munis des pleins pouvoirs de la confédération et agissant en son nom, acte dont la teneur suit mot à mot.

« Les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de Belgique, de France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de Prusse et de Russie ayant signé aujourd'hui les traités conclus entre les cinq cours et S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, entre LL. MM. le roi des Belges et le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, et entre les cinq cours et S. M. le roi des Belges, les plénipotentiaires ont jugé à propos que les plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse, munis des pleins-pouvoirs de la diète de la confédération germanique, fussent invités à accéder au nom de ladite confédération, aux dispositions concernant le grand duché de Luxembourg, contenues dans les traités susdits.

En conséquence, les plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse représentant la diète, en vertu des susdits pleins-pouvoirs, déclarent que la confédération germanique accède formellement aux arrangements territoriaux, concernant le grand-duc de Luxembourg, contenus dans les articles I, II, III, IV, V, VI et VII de l'annexe des traités conclus en ce jour entre les cinq cours et S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg et entre les cinq cours et S. M. le roi des Belges, ainsi que dans les articles correspondants du traité signé en même temps entre S. M. le roi des Belges et S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg; et ils prennent envers les cours d'Autriche, de Belgique, de France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de Prusse et de Russie, au nom de la confédération germanique, l'engagement que celle-ci se conformera en tout aux stipulations renfermées dans lesdits articles, dont la teneur suit mot à mot, en tant qu'elles peuvent concerner la confédération germanique.

Les copies des traités signés à Londres, présentées aujourd'hui à la diète, sont annexées à ce procès-verbal sous les numéros 1, 2 et 5.

Munch-Bellinghausen, Schöler, Mieg, Mantuffel, Stralenheim, Trott, Dusch, Ries, Gruben, Pechlin, Grunne, Beust, Roentgen, Schack, Sieveling.

ANGLETERRE. — Londres, le 9 juin.

On écrit de Liverpool, 5 juin :

Des lettres particulières arrivées par le *Liverpool* nous annoncent que la récolte de coton, cette année, ne dépassera positivement pas 1,590,000 balles, et que suivant toute probabilité la récolte de l'année prochaine, spécialement celle de la Géorgie, sera encore moins considérable. Cette diminution dans les récoltes de coton est attribuée à la sécheresse qui continue à régner; quelques-uns des districts cotonniers n'avaient pas reçu une goutte de pluie depuis plus de six semaines, à la date des derniers avis.

Nous ferons observer que les détenteurs de coton paraissent agir d'après l'opinion émise dans la lettre ci-dessus. Cette circonstance nous porte à croire que les renseignements qu'elle contient sont exacts et ne sont nullement hasardés.

(Standard.)

FRANCE. — Paris, le 11 juin.

La chambre des députés montre toujours aussi peu d'empressement et la session se traîne péniblement. Aujourd'hui, à plus de trois heures, les députés n'étaient pas en nombre. La chambre a adopté, au commencement de la séance, un projet de demande d'un million pour routes stratégiques à exécuter dans l'Ouest.

Il est à remarquer que presque tous les bureaux de la chambre des députés ont rejeté le projet d'emprunt pour le chemin de la rive gauche (Versailles). Dans le bureau que l'on avait lieu de croire le mieux disposé, onze voix ont été difficilement trouvées pour appuyer la prise en considération. On n'a pas compris dans l'ostacisme, les chemins d'Orléans et de Pontoise. On s'en occupera bientôt et l'on espère que des entreprises vraiment utiles seront encouragées.

Le gouvernement français, qui depuis le traité de la quadru-

gracht, le Heere-Gracht, le Ginkel, on les peint à l'huile et on les vernisse avec autant de soin que les lambris intérieurs. Le goût ne préside malheureusement pas au choix des couleurs; il y a des maisons bleues, il y en a de vertes, de jaunes, les coins et les pignons badigeonnés de blanc et lourdement sculptés ajoutent à cette bigarrure étrange. Le comble du luxe pour un propriétaire est de couronner ses pignons d'une urne classique à chacun des angles, et d'un monton, d'un bœuf ou même d'un berger au point culminant. Telle est l'architecture civile du pays. Les maisons ont invariablement trois fenêtres de face; celles de cinq, et on les cite, sont des palais. Tout est sur pilotis, car la couche de terre est mince, et l'on trouve l'eau à sept ou huit pieds. Pour une maison ordinaire, on emploie une centaine de pieux de quarante à soixante pieds de longueur; pour les édifices publics, il en faut des milliers, on assure que le Palais n'en a pas moins de treize mille sept cents, et l'hôtel de la Marine, dix-huit mille. Aussi a-t-on raison de dire que dans une maison ce n'est pas la maison qui coûte, puisqu'il faut commencer par bâtir le sol. Cela même ne réussit pas toujours, et l'on a laissé inachevé le clocher de l'église neuve, Nieuwkerk, sur le Dam, parce qu'il s'enfonçait à mesure qu'il s'élevait. Cette manière obligée de construire entraîne après elle un inconvénient grave : les canaux croupissent, et leur stagnation les rend fétides en été et sales en toute saison; mais on n'ose que très-rarement leur imprimer un mouvement et les renouveler au moyen d'écluses, de peur que le courant ne déchausse les pilotis et n'ébranle avec eux toute la ville.

Montons à présent sur la tour du palais; de là nous dominerons la ville amphibie. Mais, avant d'abaisser les yeux à nos pieds, portons-les autour de nous, par delà les clôtures élevées de main d'homme.

Cette vaste plaine d'eau grisâtre qui s'étend devant nous est le Zuyderzée, mer du Sud, qui va mêler son flot terne et boueux à la mer du Nord, cette autre, au courant de laquelle on a donné le nom d'Oeuf, Ye, parce qu'elle en a, comme vous le voyez, à peu près la forme, n'est que la tête du Zuyderzée, et nous sépare du Noord-Hollande ou Hollande septentrionale; puis au midi, le lac de Haarlem reluit au soleil comme une glace. Autour de toutes ces eaux, et rafraichies par elles, se déroulent d'immenses nappes de verdure qui vont se fondre au loin dans le bleu clair du ciel. De toutes parts surgissent comme des mâts au milieu des mers, des tours, des fêches aiguës qui tracent autant de raies noires sur l'horizon; c'est Alkmaar, Haarlem, Leyde, Utrecht, vingt villes qu'on dé-

couvre sans fatigue aussi loin que l'œil nu peut porter. Ce panorama n'est pas très varié, mais il est original et ne manque pas de grandeur; et puis sa monotonie même en fait le charme et lui donne sa physionomie. Ces fraîches et incommensurables prairies respirent un calme et une douceur mélancoliques qui captivent et qui reposent. Les vues de montagnes représentent la vie agitée, tourmentée, semée de lûtes, hérissées d'obstacles; les plaines, au contraire, c'est la vie facile, qui coule sans accidents, sans passions.

Mais la ville nous rappelle; plus tard nous retrouverons ces vertes campagnes, nous nous y égarerons tous à loisir. Vue à vol d'oiseau, Amsterdam frappe par son uniformité. A l'exception de deux grandes églises gothiques et de cinq ou six clochers qui n'ont de remarquable que leur étourdissant carillon et leur architecture espagnole, les édifices publics ne se détachent pas des habitations privées; le plus apparent est celui où nous sommes; la place au milieu de laquelle il s'élève et qu'il remplit presque tout entière, se nomme le Dam, et forme le point central de la cité. Le palais était l'Hôtel-de-Ville au temps de la république, et l'architecture en était du gothique le plus pur; mais on a modernisé et défiguré ce bel édifice, afin d'y loger S. M. Louis Bonaparte; le nom et l'emploi du Palais lui sont restés, et c'est maintenant le Roi Guillaume qui l'habite lorsqu'il vient à Amsterdam. Mais, tout légitime que l'ait fait la sainte alliance, le nouveau roi ne paraît pas redouter les souvenirs de l'usurpation; car on voit dans une des pièces qu'il occupe deux médiocres aquarelles qui représentent, l'une la bataille des Pyramides, l'autre le château de Saint-Lev. La salle dite du Trône passe pour l'une des plus vastes de l'Europe; les murs en sont revêtus de marbre blanc; mais son plus noble ornement est un faisceau de drapeaux espagnols arrachés jadis au despotisme étranger par les jeunes et vaillants mains de la liberté.

Nous ne descendrons point de notre belvédère sans arrêter un instant nos regards sur cette immense ligne de navires qui bordent la ville au nord, et qui semblent vouloir la protéger, comme une forêt tutélaire, contre la rage des flots et des vents. Quant les mâts sont pavoisés, le coup-d'œil est magnifique; en tout temps c'est un grand spectacle et une manifestation imposante de l'activité et de l'industrie humaines. Ce port, qui forme comme un trait d'union entre l'Ye et le Zuyderzée, n'a pas moins d'une lieue de longueur, et presque toujours il est comble. A l'une des extrémités sont des chantiers de la marine militaire; mais je ne vous en parlerai pas, car ils ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes.

— M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, a été réélu député à la majorité de 197 voix sur 205.

— M. le lieutenant-général Schneider a été réélu député de l'arrondissement de Sarreguemines à la majorité de 127 voix sur 152 votans.

— Les ministres se sont réunis hier soir en conseil à l'hôtel des affaires étrangères. Ils n'en sont sortis qu'après minuit. On répandait le bruit dans la soirée que M. Passy allait donner sa démission.

— Le gouvernement paraît décidé à prendre à l'égard de l'Espagne une politique moins inerte que celle qui a prévalu jusqu'ici. On annonce que M. de Fesenzac va être remplacé dans son ambassade à Madrid par M. de Rumigny dont la conduite a été ferme et digne en Suisse. Ce serait un premier pas satisfaisant. Attendons les autres.

— Quelques lettres de Lyon du 8 juin faisaient craindre qu'il n'y eût dans cette ville quelques tentatives de troubles du genre de ceux qui ont eu lieu à Paris le 12 et le 15 mai. Nous recevons aujourd'hui des lettres du 9, qui portent que l'on a opéré seulement quelques arrestations, mais que la tranquillité publique n'a pas été sérieusement troublée.

— La cour des pairs se réunira aujourd'hui mardi à 11 heures, pour entendre le rapport de la commission chargée d'instruire sur les évènements des 12 et 15 mai.

Le rapport sera présenté par M. Mérilhou au nom de la commission.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la commission doit exposer quelques-uns des faits généraux qui ont été révélés par la procédure, et, attendu qu'à l'égard d'un certain nombre d'accusés, l'instruction est en état, conclure à leur mise en accusation immédiate, sauf à statuer ultérieurement sur les accusés vis-à-vis desquels la procédure n'est pas terminée.

Les inculpés qui seraient mis en accusation sont au nombre de quinze, parmi lesquels se trouve l'accusé Barbès.

D'après ce qui a circulé sur les intentions de la commission, il s'agirait de statuer sur des faits distincts qui, tout en se rattachant par connexité aux faits généraux, constitueraient des crimes ou des délits spéciaux à la charge des inculpés qu'il s'agirait de mettre en accusation, et qui, vu l'état de la procédure, seraient, quant à présent, justiciables de la cour.

L'attaque du poste du Palais-de-Justice et le meurtre du lieutenant Drouineau figurent dans cette première partie de l'accusation.

— On lit dans le *Toulonnais* du 4 juin :

Il règne toujours une grande activité dans l'arsenal maritime et en rade; on presse dans le port les travaux de réparation et d'armement des bâtimens. Les marins de la levée sont placés, en arrivant, à bord du vaisseau le *Généreux*, qui ne tardera pas de partir pour le Levant. Une commission a, dit-on, jugé que la frégate *Iphigénie* ne pourrait faire sans danger une longue campagne; en conséquence, ce bâtiment sera désarmé et son équipage passerait sur la frégate la *Thésis* ou sur les autres bâtimens destinés pour le Levant. A bord du *Trident*, on se prépare activement à prendre la mer; on pense que le *Montebello* sera aussi disposé pour se rendre dans le Levant.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 4 juin :

L'établissement de la dime pour moitié a été adopté et annoncé par le ministère avec une certaine timidité. On voit par l'exposé des motifs et la rédaction du projet ministériel que le cabinet redoute la conséquence de cet acte dans les provinces.

La garde nationale voit avec plaisir le remplacement de l'inspecteur-général Quiroga par L. F. Narvaez.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux chefs politiques des provinces une circulaire concernant les mesures qu'il convient d'adopter pour les prochaines élections générales. Elle est conçue dans des termes très-modérés. Les élections commenceront dans les bourgs, chefs-lieux de district, le 24 juillet prochain.

(Gaz. de Madrid.)

HOLLANDE.

On nous écrit de Berg-op-Zoom, le 10 juin :

« La dislocation des troupes commence déjà dans notre province. Les travaux sur les forts de Lillo et Liefkenshoek continuent sans interruption. Déjà des détachemens d'artillerie sont partis d'ici pour ce service. On dit qu'une partie du matériel de campagne sera placé dans l'arsenal à Steenberg. » (Hand.)

— On nous écrit de Tilbourg que le train de transport de l'armée en campagne quittera cette ville le 11 juin, pour se rendre à Utrecht et y être dissous. Le prince d'Orange est attendu ici au premier jour. (Idem.)

BELGIQUE. — Bruxelles le 12 juin.

Une brillante sérénade a été donnée hier, à onze heures du soir, par l'harmonie de la société philharmonique, à M. le baron de Stassart, gouverneur, leur président d'honneur, pour son élection de sénateur, qui a eu lieu hier à Bruxelles. Les quatre morceaux qui ont été exécutés ont été vivement applaudis.

— Le tribunal correctionnel a prononcé ce matin son jugement dans l'affaire contre le sieur Bigi, prévenu d'être rentré en Belgique, après en avoir été expulsé, et d'avoir outragé le ministre de Theux à l'audience publique. Le prévenu a été déclaré coupable du premier chef, et condamné à un mois de prison; le tribunal ayant décidé que l'arrêté qui ordonne l'expulsion est légal, quoique ne contenant pas les motifs de cette mesure de rigueur. Du second chef, il a été condamné à cinq francs d'amende.

— M. le baron de Dieskau, chargé d'affaires de S. M. le roi des Belges près de la cour du Portugal, est arrivé de Lisbonne à Londres le 9 juin.

— Nous avons emprunté à l'*Observateur* une nouvelle d'après laquelle M. le ministre de la guerre aurait fait défendre récemment aux officiers de l'armée de se rendre à Bruxelles. Nous apprenons que cela n'est pas exact; M. le général en chef de l'état-major général s'est borné à rappeler à MM. les généraux de division et de brigade les instructions qui existent depuis longtemps et d'après lesquelles toute demande de congé faite par un officier pour en jouir à Bruxelles, doit être envoyée au département de la guerre. (Indép.)

Bruxelles, le 12 juin. — (3 heures.) — La bourse est mieux, il y a plus de fermeté. On s'entretenait de nouvelles prétendues arrivées par pigeons annonçant que des troubles assez graves avaient éclaté à Lyon, mais qu'ils avaient été aussitôt réprimés. Un bulletin de la bourse de Paris fait mention de ces bruits, auxquels nul n'ajoutait foi.

Fonds de l'Etat : Dette active 2 1/2 p. c. 55 7/8 A., 5 p. 101 5/8, 4 p. c. 92 1/4, 5 p. c. 71 7/8 A. Société Générale titres en nom fl. 775, certificats au porteur émission de Paris 1645; Société de Mutualité 1048 75 (104 7/8) P. Banque de Belgique 785 (78 1/2) A., Actions Réunies 600 (60) A., Sarslongchamps 1400 (140) A., Emprunt de la ville 94 1/2 A.

L'actif espagnol était bien tenu à 18 7/8 A., peu de vendeurs. La vente de sucres qui s'est faite aujourd'hui à la Société de la Raffinerie Nationale, par le ministère du courtier de commerce C. A. Van Damme, avait amené une grande affluence d'acheteurs, et a été très satisfaisante. La seconde vente mensuelle aura lieu le 20 juin courant à la même heure que de coutume.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

On ne fait rien en graine de colza; l'huile est un peu plus faible; tourteaux sans demandes.

Anvers, deux heures 5/4. — par voie télégraphique. — Ardois 18 7/8 A., 15/16 P.

LIÈGE, LE 13 JUIN.

Le gouvernement français, rendant justice au beau talent de M^{me}. Van Marcke, vient de lui décerner une médaille en or pour le tableau de fleurs et de fruits qu'elle a exposé au dernier salon de Paris.

ÉLECTIONS.

Louvain. — 2 sénateurs. — Au premier tour du scrutin, M. le chevalier de Wouters de Bouchout a été élu par 575 voix. Dans le scrutin de ballottage M. le baron de Peuthy a eu 129 voix. M. le baron Deman d'Hobruge 124. Le premier a été proclamé sénateur.

Nivelles. — 2 sénateurs. — Votans 402. — M. de Stassart 525 voix; M. Joseph d'Hooghvorst 518; M. le comte de Baillet 69; M. Gligert 56; MM. de Stassart et d'Hooghvorst ont été proclamés.

Malines. — 1 sénateur. — Votans 252. — M. le baron de Snoy est réélu par 166 voix. Les autres voix ont été réparties sur M. le duc d'Ursel.

FLANDRE ORIENTALE. — Gand. — 6 représentans. — Votans 1574. — Majorité absolue 788. M. Desmairies 929 voix; M. Delehaye 867; M. Kervyn 866; M. Hye-Hoys 791; M. de Pot-

Ce qui mérite plus d'attention, ce sont les deux énormes digues qui coupent le port en deux. Les canaux communiquent avec le Zuyderzée, et par lui avec la mer du nord, qui maintes fois menaçait d'engloutir la ville; dans les hautes marées plusieurs quartiers étaient régulièrement inondés. Aujourd'hui, l'ennemi est dompté; Amsterdam dort en paix sous la garde de ses deux géans de pierre. Ces formidables boulevards sont couverts de boulingrins très-frais, et servent de promenade aux habitans qu'ils protègent. Le citoyen d'Amsterdam aime par-dessus tout son port; il se sent là chez lui, et l'odeur du goudron est pour lui le plus suave de tous les parfums. Des pavillons de plaisance, amarrés au rivage par de longs ponts de bois, s'avancent jusqu'au milieu des navires et se confondent avec eux; c'est là que les Hollandais de la vieille roche, ceux qui se vantent encore, comme leurs ancêtres du dix-septième siècle, d'avoir plus de vaisseaux que de maisons, passent leurs heures de loisir; la pipe à la bouche. Ils vivent là satisfaits dans leur élément de prédilection, comme le vieux Neptune se plaisait à parcourir son empire, son trident à la main.

La Hollande doit son existence à l'esprit d'association; il n'est donc pas étonnant qu'il ait jeté de profondes racines au cœur de la nation. Amsterdam se distingue entre toutes les villes par le nombre de ses institutions libérales et vraiment philanthropiques (ce dernier mot a été tellement prostitué qu'on ne peut plus l'employer sérieusement sans une précaution préalable.) Presque tous ces établissemens ont été fondés et soutenus par des dons volontaires, il serait trop long de les énumérer ici. Les arts, les lettres, les sciences, mais surtout l'agriculture et le commerce ont leurs académies spéciales; toutes les misères, toutes les infirmités humaines sont secourues et soulagées, non par la charité officielle et salariale qui attend la souffrance et qui tient son compte en partie double, mais par la charité spontanée qui la cherche et qui la trouve.

Cette ville si prospère en apparence a sa plaie au cœur comme toutes les autres. Le paupérisme la ronge sourdement. Mais quoique vingt mille indigens attendent tous les jours le pain de l'aumône, aucun ne la demande dans la rue, des maisons de refuge sont ouvertes aux travailleurs, des hospices aux impotens. L'association est descendue jusque dans les masses. Les ouvriers se réunissent en sociétés, et, au moyen d'une modique contribution hebdomadaire, ils s'assurent des secours en cas de maladie et en assurent à leurs veuves en cas de mort.

Il y aurait un livre à faire sur les réputations usurpées et sur les réputa-

ter-Soenen 789. Ces cinq candidats sont proclamés députés. — Les candidats qui après eux ont obtenu le plus de voix sont : MM. Manilius 770; Dejaegher 778; de St-Genois 694; de Block 694, de Paep 686; Soenens 651; Brasseur 555.

A 4 heures, un scrutin de ballottage a été ouvert entre MM. Manilius et de Jaegher. C'est M. Manilius qui l'a emporté.

Alost. — Trois représentants : votans 847. M. Eugène Desmet obtient 637 voix; M. de Meer de Moorsel 477; Dewitte 542; M. Vandebossche 505; M. Clempuut 235; M. Jouret, juge-de-peace à Alost, 158.

MM. Desmet et de Meer de Moorsel sont proclamés représentants.

Dans le ballottage qui a eu lieu hier soir entre MM. l'avocat van den Bossche, représentant sortant et M. Dewitte, candidat du ministère, M. Van den Bossche l'a emporté de 155 voix sur son compétiteur.

Termonde. — 2 représentants. Au premier tour de scrutin, M. de Terbecq a été réélu par 777 voix sur 828; après d'autres scrutins, M. Desmet, président, a été réélu; il avait pour concurrents MM. le comte Hyp. Vilain XIII et de Decker.

Flandre occidentale. — Bruges. — 1 sénateur. Votans 264. — M. le baron de Pélichy a obtenu 242 voix; M. le vicomte de Croeser 7, et M. le baron de Vrière 6. M. le baron de Pélichy a été proclamé.

Courtray. — 2 Sénateurs. — Votans 177. — M. Vilain XIII 150 voix; M. G. Dejonghe 104; M. Decroeser 65; M. Coppens 28; M. Bonnè-Maes 12. Les deux premiers ont été proclamés.

Roulers. — 1 Sénateur. — Le nombre des votans était de 446; M. Bonnè-Maes, négociant à Gand, a obtenu 341 voix et a été proclamé; M. Léopold de Florissone, propriétaire à Ypres, a eu 78 voix; les autres se sont portés sur plusieurs éligibles, M. Lefebvre-Meuret n'en fait pas partie.

Ypres. — 1 Sénateur. — M. Malon-Vergauwen a été réélu à une forte majorité.

Thielt. — 1 Sénateur. — M. le vicomte de Jonghe d'Ardoie a été réélu à la presque unanimité.

Hainaut. — Mons. — 3 Représentans. — Au 1er. tour de scrutin M. Dolez a obtenu 657 voix sur 1187 votans, et a été proclamé représentant. Un scrutin de ballottage a eu lieu entre MM. Depuydt, Rouveroy de Dour, Sigard-Goffin, et l'avocat Lange. Ces deux derniers ont été élus.

Soignies. — Votans 847. — M. Duvivier 619; voix; M. Bernard Dubus 549; M. de Bocarmé 225; M. Mary 228. — MM. Duvivier et B. Dubus ont été proclamés députés.

Namur. — MM. Desmanet de Biesme et le baron de Stassart ont été élus membres du sénat au premier tour de scrutin. M. de Stassart l'a emporté de 45 voix sur M. le comte de Quarvè, son compétiteur.

St-Nicolas. — Ont été élus: MM. Van Hoobrouck de Fienens, député sortant; le vicomte Ch. Vilain XIII, ancien membre de la Chambre; et J. Cools, commissaire de l'arrondissement. Ces deux derniers en remplacement de MM. Stas de Volder et Constantin Rodenbach.

Voici comment les suffrages ont été répartis. Nombre de votans, 1,002; majorité absolue, 502.

M. Van Hoobrouck de Fienens, député sortant, a obtenu 926 voix; M. C. Rodenbach, député sortant, 482; M. Verwilgen Kemelair, 475; M. Ch. Vilain XIII, ancien député, 425; M. Cools, commissaire de l'arrondissement, 415. M. Van Hoobrouck a seul obtenu la majorité à ce scrutin.

Ballottage; nombre de votans, 940. M. Ch. Vilain XIII, 475 voix; M. Cools 467; tous deux ont été proclamés représentants. M. Verwilgen a eu à ce scrutin 559 suffrages et M. C. Rodenbach 356.

Ecloo. — M. Désiré Lejeune, commissaire de l'arrondissement administratif d'Audenaerde, membre de la chambre des représentants a été réélu.

Le nombre des votans était de 576; M. Lejeune a obtenu 531 voix.

Audenaerde. — Nombre de votans 942; majorité absolue 472. M. Thienpont, député sortant, a obtenu 702 voix, et M. Liedts, aussi député sortant, 499.

Par conséquent tous deux ont réuni la majorité absolue et sont proclamés membres de la chambre des représentants.

MM. de Villegas, procureur du roi à Audenaerde, et M. Hyp. Dellafaille d'Huyse, ayant obtenu le plus grand nombre de voix après eux; on a procédé à un scrutin de ballottage.

Votans 875. M. de Villegas a obtenu 552 voix; M. Dellafaille 521. Le premier a été proclamé troisième député d'Audenaerde.

Tournay. — Nombre des votans 1,188. Majorité 595.

M. Dumortier-Rutheu, député sortant, 1,101; M. François Dubus, idem, 1,057; M. Charles Doignon, idem, 697; M. Pierre Trenteseaux, idem, 650.

ations calomnieuses. Il est bien rare qu'un homme soit tel que l'opinion l'a défini; mais cela est surtout vrai pour les nations. Les voyageurs les jugent d'ordinaire à la volée et ne sont guère frappés que des apparences; bien peu pénètrent au fond des choses. La réputation des peuples, comme celle des individus, est un cercle inflexible d'où il ne leur est plus permis de sortir, ou plutôt c'est un lit de Procuste aux proportions duquel on pille de force toutes leurs actions. Un type une fois consacré, il est accepté tel quel, vrai ou faux, et soit paresse, soit entêtement, on tient à son idole. La gravité espagnole a été longtemps et est encore pour beaucoup un article de loi; ce n'est qu'une forme; nul peuple au fond n'est moins grave, pas un n'est plus passionné pour le plaisir. Le sérieux des Anglais est classique; et cependant où l'opinion publique sanctionne-t-elle jamais des préjugés plus futiles, des billevesées plus surprenantes? Et pour ce qui est de la frivolité française, entrez dans le premier salon venu et vous verrez ce qui en est. Le hollandais n'est pas plus que les autres l'homme de sa réputation; on le dit silencieux, il est causeur; on le dit propre en tout; il l'est pour sa maison, il ne l'est pas pour sa personne; vous le trouvez sale dans un appartement sans tache, et à ce propos voici un trait caractéristique.

J'étais sur le port occupé à admirer un brigantin qui brillait dans toutes ses parties, et dont la propreté minutieuse eût fait envie au salon le plus élégant; le patron venait de le quitter pour aller à terre: tout à coup il arrête sa chaloupe, et remonte sur son bord. Il venait de s'apercevoir qu'une plaque de cuivre clouée au grand mât reluisait moins que les autres; il se mit à la polir avec une ardeur extrême, et ne la quitta qu'après en avoir fait un miroir. Vous croyez sans doute que cet homme était un miracle de propreté? Il portait un habit gras et une chemise de quinze jours.

Ce qu'on nous raconte du flegme hollandais n'est pas plus vrai que le reste. Je me trouvais à Amsterdam pendant la foire, et j'aurais pu tout aussi bien me croire dans la ville la plus folle et la plus débordée de l'Europe. Le jour, la foule courait les étalages, les marionnettes, les funambules, et les choses se passaient encore avec assez d'ordre; mais le soir, la scène changeait: à peine la crécelle du guet avait-elle sonné dix heures, que des essais de femmes se suivaient à travers la cité, comme de véritables bacchantes, entraînant les passans dans leur impétueux tourbillon, et les forçant à danser avec elles la ronde infernale. Toutes les places, toutes les rues, et surtout le Kalverstraat, qui est la rue St-Honoré d'Amsterdam, étaient au pouvoir de ces Euménides, et la nuit se passa tout entière dans ces bruyantes saturna-

Tous les quatre sont proclamés membre de la chambre des représentants.

M. Adelson Castiau, membre de la députation permanente du conseil provincial du Hai aut, est celui qui, après les sus-nommés, a obtenu le plus de suffrages; il en a obtenu 544.

Ath. — Le nombre total des électeurs était de 1,072; 794 seulement ont pris part à l'élection, ainsi la majorité absolue était de 598.

Au premier tour de scrutin, les deux représentants actuels, MM. Adolphe Dechamps, de Senefte, et M. le baron Frédéric de Sécus, de Bauffe, ont été réélus.

Le premier a obtenu 643 suffrages, le second 584.

Après eux, ceux qui ont réuni le plus de voix sont MM. J.-B. Taintenier, bourgmestre d'Ath, 181; et M. J.-B. Delescluse, avocat à Ath, 141.

Charleroi. — Au premier tour de scrutin, M. Jean Pirmez, député sortant, et M. Guillaume Dumont, ancien membre de la chambre, ont été nommés à une très-forte majorité. Comme il y avait cette année trois députés à élire, on a procédé à un scrutin de ballottage entre M. Auguste Frison, député sortant, et M. Augustin Puissant, du bois de Jumel. Ce dernier l'a emporté.

Thuin. — Un seul représentant devait être élu cette année par l'arrondissement de Thuin. M. Troye, membre sortant, avait pour concurrent M. de Robiano, bourgmestre de Waudrez. 660 électeurs ont répondu à l'appel, majorité absolue 531. M. Troye a obtenu 594 suffrages. M. de Robiano 265.

Province de Namur. — Namur. — Election de deux sénateurs. Nombre des votans 727, majorité 564. M. le vicomte Ch. Desmanet de Biesme obtient 628 voix, M. le baron de Stassart 570 et M. le comte de Quarvè 511. Les deux premiers sont proclamés sénateurs.

Election d'un représentant. — Nombre des votans 658, majorité 550. M. de Garcia de la Vega, juge, obtient 451 suffrages et est proclamé représentant. M. Dandelin, lieutenant-colonel du génie, a obtenu 195 voix.

Dinant. — M. Dupont d'Ahérie, sénateur sortant, a été réélu à l'unanimité des 116 votans.

Nous donnons plus haut la liste complète des opérations électorales. Le résultat en est aussi satisfaisant que peuvent le désirer les amis de l'ordre; tous ceux qui prennent sincèrement à cœur d'assurer l'avenir de la Belgique, et de ne pas la livrer aux agitations des partis, devront s'en réjouir.

Les électeurs envoient à la chambre 15 nouveaux membres qui sont : MM. Delehaye et de Potter-Soenens, élus à Gand en remplacement de MM. Vergauwen et Andries; de Villegas, élu à Audenaerde en remplacement de M. de Jaegher; vicomte Charles Vilain XIII et Cools, élus à St-Nicolas en remplacement de MM. C. Rodenbach et Stas de Volder; Lange, élu à Mons, en remplacement de M. Lecreps; Puissant et Guillaume Dumont, élus à Charleroi en remplacement de MM. Frison et Dequesne; Lesoigne et Fleussu, élus à Liège en remplacement de MM. Ernst et Kepenne; Van den Steen fils, élu à Huy en remplacement de M. Heptia; Lys, élu à Verviers en remplacement de M. Lardinois, et de Garcia, élu à Namur en remplacement de M. Desmanet de Biesme. Un nouveau membre sera probablement encore envoyé à la chambre par suite de la double élection de M. Liedts, réélu à Audenaerde et élu à Anvers en remplacement de M. Verdussen.

Les électeurs avaient à nommer 44 représentants; sur ce nombre de députés sortans, 25 ont voté pour l'acceptation des propositions du 25 janvier, 18 (M. Sigart étant compté pour M. Gendebien) ont voté contre, et 1, (M. Trenteseaux) n'a pas pris part au vote mémorable du 19 mars. Des 14 membres non réélus, 8 ont fait partie de la majorité du 19 mars, ce sont MM. Verdussen, Desmanet, Andries, de Jaegher, Lecreps, Dequesne, Kepenne et Lardinois, les 6 autres appartenaient à la minorité: MM. Vergauwen, C. Rodenbach, Stas de Volder, Frison, Ernst et Heptia. On voit que la proportion n'est certes pas numériquement défavorable aux partisans de la paix, mais si l'on entre dans les détails, l'on est bien plus convaincu que le gouvernement, en proposant l'acceptation du traité, et les chambres, en lui donnant leur assentiment, était véritablement les organes du pays, et répondait à ses vœux.

Des 8 membres de la majorité non réélus, deux seulement se sont représentés devant les électeurs, MM. Desmanet et Lardinois; le premier, candidat pour le sénat, a obtenu la presque unanimité des suffrages; il n'y a donc en réalité que l'honorable M. Lardinois qui a échoué et nous croyons qu'il est permis de dire qu'il a échoué contre un candidat que le parti de la résistance n'aurait probablement pas compté dans ses rangs. D'autre part au contraire parmi les 6 membres de la minorité du 19

les. Mais ne pensez pas que les femmes seules fussent atteintes du vertige; les hommes rivalisaient de dévotion avec elles. Ici une bande de matelots, qu'on reconnaissait pour Frisons à leur grande taille et à leur air fier, exécutaient je ne sais quelle danse aussi sauvage que les sauvages idoles de leurs ancêtres; là, des bergers venus en troupeaux du fond de leurs prairies et vêtus de peaux de mouton, asséjaient les tavernes en poussant des cris de joie et consumaient en genévrier le prix de leur laitage.

Les Noord-hollandais étaient en majorité; on distinguait leurs femmes à la coiffure: leur tête est enveloppée d'une lame d'or ou d'argent ornée sur les tempes de coquilles de même métal, et, ramenés par dessus, leurs cheveux frisés couvrent tout le front: ce singulier diadème se nomme fers, et les unes le couronnent encore de petits chapeaux de paille qui font horreur, d'autres de bonnets plats, dont la dentelle dardait à la clarté des réverbères des reflets métalliques. Les citadines portaient les coiffes rondes, si amples que leur tête à l'air d'être au milieu d'une fraise.

Le théâtre offrait les mêmes tableaux que la rue; la pièce courue était un ballet où toutes les scènes du dehors étaient reproduites et chargées. Cela tenait à la fois du saynète espagnol et de l'arlequinade de Bergame. Un vieux notaire marié à une jeune femme qui aime un jeune amant la promène au milieu des divertissemens de la foire, et le spectacle de ces tribulations maritales soulève un rire inextinguible dans tous les coins de la salle. Tout à coup s'ouvre le royaume de Cythère, et Cupidon paraît en grande tenue pour unir les deux amans, au mépris de l'état-civil. Un ballet chinois des plus extravagans termine la pièce comme un bouquet, et met le comble à l' hilarité de ce parterre qu'on nous dit si flegmatique.

J'avais assisté le matin, dans un théâtre forain, à la prise de Constantine, et mon étonnement, je vous l'avoue, avait été grand en voyant toute cette bonne population hollandaise applaudir avec enthousiasme au triomphe des soldats français, sans témoigner la moindre rancune pour la prise d'Anvers. Ces sympathies étaient tout à coup sûr bien spontanées et bien sincères, et je me surpris à faire au milieu des braves populaires les réflexions les plus consolantes sur la fusion future des nations européennes. *Delirant reges*, me disais-je, mais les peuples ne sont pas leurs complices; depuis qu'ils ont appris à se mieux connaître les uns les autres, ils se jugent mieux; leurs préjugés tombent, leurs haines s'éteignent; ils commencent à comprendre, à sentir qu'ils sont tous membres d'une même famille, qu'on les a trop longtemps abusés au profit d'intérêts qui ne sont

mars il en est trois (MM. C. Rodenbach, Frison et Heptia) qui, malgré tous leurs efforts, ont été écartés par les électeurs. Ces résultats ont une signification que rien ne pourra détruire, ni affaiblir.

Les élections pour le Sénat ont présenté moins de mutations. Il n'y a jusqu'ici que quatre nouvelles élections, celle de M. le duc d'Ursel à Anvers, en remplacement de M. le baron de Haultepenne; de M. le baron de Peuthy, élu à Louvain en remplacement de M. le baron Deman d'Hobruge; de M. Bonnè-Maes, élu à Roulers en remplacement de M. Lefebvre-Meuret; et de M. Desmanet de Biesme, élu à Namur en remplacement de M. le baron de Cartier d'Yve. Il y a ensuite la triple nomination de M. le baron de Stassart. (Indépend.)

La réélection de M. Duvivier par le district de Soignies, a une signification que nous avons à cœur de faire ressortir. Cet honorable membre avait écrit à un grand nombre de ses commettans pour leur annoncer que s'il désirait être réélu, c'était principalement à cause de son vote en faveur du traité de paix, ajoutant que si son mandat était renouvelé, il le considérerait comme la sanction de ce vote. On a vu l'immense majorité qu'il a obtenue. (Idem.)

On lit dans l'Indépendant :

L'élection à Bruxelles de M. de Stassart, élection qui entraîne l'élimination de M. le comte d'Arschot, est une nouvelle preuve de l'appui que trouve le gouvernement dans ses fonctionnaires.

On nous assure que M. de Stassart a, comme gouverneur, déclaré il y a quelques jours à M. le ministre de l'intérieur, que sa candidature à Bruxelles n'avait rien de sérieux et que la réélection des trois sénateurs sortans était certaine. Nous aurions à pouvoir démentir ce bruit.

En France, après un fait semblable, un préfet s'empresserait de donner sa démission.

On écrit de Tongres, le 11 juin :

« Aujourd'hui est arrivé en notre ville un convoi de neuf fourgons d'ambulance et treize fourgons et allonges d'artillerie, avec 108 chevaux, escorté par 66 hommes, sous les ordres de deux officiers.

« Ce convoi vient du camp de Beverloo et se rend à Venlo pour y chercher les vivres qui approvisionnent cette place et les transporter au camp. »

On nous écrit de Maeseyk, 10 juin :

« Le 5 de ce mois, 70 militaires malades, évacués de l'hôtel de Venloo, ont logé ici, et ont ensuite été dirigés sur Hasselt. Le 6, deux bateaux chargés de boulets et de bombes, venant de Venlo, ont montés la Meuse; hier et aujourd'hui il en est également montés deux chargés de poudre. Ces bateaux se rendent à Liège.

« Des personnes arrivées de Venlo ce matin assurent que c'est le 15 que l'évacuation doit avoir lieu. » (Vedette.)

M. l'administrateur de la sûreté publique vient de donner des instructions aux diverses autorités chargées de la police des passeports, pour que toutes les mesures restrictives apportées à l'entrée et à la sortie du royaume, par la frontière hollandaise, cessent à dater de ce jour.

De son côté, l'autorité militaire a envoyé des ordres dans le même sens aux commandans de nos avant-postes sur toute la ligne.

Les voyageurs de toutes nations traverseront désormais nos avant-postes sans aucune autorisation; mais ils n'en devront pas moins échanger leur passeport étranger contre un passeport belge, en entrant dans le royaume, à moins qu'appartenant à l'Angleterre, à l'Autriche ou à la Prusse, ils n'en soient dispensés à titre de réciprocité. (Moniteur.)

— On écrit d'Anvers, 11 juin :

M. le prince de Chimay avec sa famille, revenant de la Hollande a été arrêté à la frontière hollandaise et forcé de retourner à Breda d'où il a envoyé un courrier à Tilbourg, pour obtenir une permission, la sienne étant expirée depuis deux jours seulement. Les autorités hollandaises se montrent encore rigoureuses. Le 6 juin, elles ont fait rebrousser chemin à un voyageur prussien dont la permission était expirée depuis cinq jours seulement. Cependant en Belgique, on n'exige plus les formalités qui étaient en usage depuis neuf ans. On s'y est beaucoup relâché de la sévérité des mesures prises à l'égard des hollandais qui sont maintenant à peu près assimilés aux autres voyageurs étrangers.

Demain il sera appelé devant le tribunal de commerce de cette ville différentes nouvelles affaires, intentées à l'administration des Gallo-Russes Bischoffsheim.

pas les leurs, et qu'on ne les a divisés que pour les asservir. Quand donc verrons nous enfin s'élever et fleurir sur les ruines sanglantes de l'individualisme international cette grande cité des peuples qu'entrevoit Vico, et qui doit réunir en un faisceau d'amour toutes les tribus éparses de l'humanité?

Nous ne quitterons pas Amsterdam, monsieur, sans parler des Juifs; car ils forment une portion notable de la population, un dixième environ. Ils occupent un quartier à part, non qu'ils y soient forcés, mais parce qu'ils aiment à vivre ensemble. La tolérance universelle ne fait pas d'exception pour eux: il va sans dire qu'ils jouissent des mêmes droits que les autres citoyens. Une particularité remarquable, c'est que dans le temps même où l'inquisition sévissait avec le plus de rigueur contre le peuple d'Israël en Espagne et en Portugal, ces deux puissances étaient représentées à Amsterdam par deux enfans de la race maudite: l'un d'eux même, don Manuel de Belmonte, résidant d'Espagne, reçut de l'empereur des lettres de comte; un autre, don Jérôme Nunez de Costata, a laissé en Hollande d'illustres héritiers de son nom.

Les Juifs d'Amsterdam se divisent en deux tribus, les Allemands qui passent pour pauvres, et les Portugais qui sont fort riches au contraire, et dont la synagogue est la plus belle et la mieux dotée qui soit en Europe. Les uns et les autres exercent toute espèce de professions, mais leur génie brocanteur et agioteur les pousse principalement au courtage et au tripotage des fonds publics. A la Bourse, on reconnaît le coin des Juifs comme à Paris celui des loups-cerviers. Une autre industrie qui leur est encore affectée, par droit de nature et d'hérédité, est la taille du diamant; ils ont pour cette opération un bâtiment spécial: un manège tourné par quatre chevaux fait mouvoir à l'étage supérieur une multitude de petites roues qui mettent elles-mêmes en mouvement sur des plateaux de métal la précieuse poussière destinée à polir la pierre brute; car vous savez que le diamant ne peut être entamé que par lui-même. Le quartier juif se distingue de tous les autres par sa malpropreté et par les friperies, les bouquins hébraïques et les physionomies plus hébraïques encore, étalés devant les boutiques. Le type israélite s'est conservé là, comme partout, pur de tout alliage, et beaucoup d'hommes ont gardé le tricorne, la longue redingote bleue et la barbe de bouc qu'on donnait jadis à tous les colporteurs de comédie.

Ch. DIDIER.

(Revue des Progrès.)

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 12 JUI 1839.

Naissances: 4 garçons, 2 filles.

Mariages 8, savoir:

Joseph Gilles Charlier, armurier, faubourg St-Léonard, et Marie Catherine Thonus, journalière, même faubourg. — François Toussaint, avocat, rue de la Boucherie, et Caroline Thérèse Wagner, sans profession, à Aix-la-Chapelle. — Martin Spronck, sans profession, sur les Foulons, et Anne Marie Balacez, cuisinière, rue St-Adalbert. — Noël Joseph Louhay, cocher, rue Vinave-d'Ille, et Marie Josephine Bouhon, couturière, rue Mouton-Blanc. — Jean Joseph Jouis, armurier, faubourg Vivegnis, et Gertrude Jacquemin, repasseuse, même faubourg. — Martin Joseph Fraigneux, meunier, à la Boverie, et Lambertine Lehane, sans profession, faubourg d'Amerceur. — Joseph Moitroux, houlleur, à Haccourt, et Marie Stose, blanchisseuse, faubourg Ste-Marguerite. — Jn. Fr. Gaty, boulanger, à Moitroux, et Marie Barbe Cheslain, domestique, sur Avroi.

Décès: 1 garçon, 1 fille.

ANNONCES.

ESTURGEON très-frais chez L. ANDRIEN fils. 725



Celui qui a PERDU une PETITE CHIENNE EPAGNEULE peut la réclamer rue du Pont-d'Avroy, n° 587. Elle lui sera remise contre le signalement de l'animal.

QUARTIER à LOUER rue Haute-Sauvinière, n° 856.

A VENDRE

UNE MAISON bien bâtie, composée de six pièces, plus deux MANSARDES, Grenier, deux Caves, cuisine et cour. — S'adresser rue de la Syrene, près de St-Paul, n° 4. 661

JEUDI 13 et VENDREDI 14 JUI 1839,

Chaque jour à deux heures de l'après-dîner,

IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère de M° DE BEFVE, notaire,

A LA

Continuation de la Vente DU BEAU MOBILIER

presque tout en acajou, de M. Capelle-Sury, à l'Hôtel du Rocher de Cancale, rue des Dominicains, à Liège. 723

Les 18 et 19 Juin

COURANT, A 2 HEURES,

M° DUSART, notaire à Liège, VENDRA à l'auberge du LION NOIR, rue sur Meuse-à-l'Eau, n. 935,

TOUS LES MEUBLES

qui s'y trouvent, consistant en Litteries, Batterie de Cuisine, quantité de Ferrailles, Commodes, Garde-Robes, Tables, Chaises, Bois de Lit et autres objets. 705

VENTE

DE BOIS,

POUR CAUSE DE DÉCÈS.

JEUDI 20 JUI 1839, à 1 heure de relevée,

la dame veuve Pelloné née Belin, FERA VENDRE en sa demeure à Chokier, par le notaire BIAR,

UNE BELLE PARTIE DE

BOIS SCIÉS,

consistant en planches et quartiers de différentes longueurs et fort secs; Feuilles, Horrons, Wères, Terrâses, Barreaux, quartiers, pièces de Frêne, d'Orme et de Cerisier, plusieurs gros Chênes sciés aux longueurs de 45 à 25 pieds, Vernes, etc., etc.

ARGENT COMPTANT.

Les personnes connues du notaire pourront obtenir un crédit de 6 mois. 727

VENTE

D'IMMEUBLES,

A HERSTAL.

Jeudi 27 juin 1839,

A deux heures de l'après-midi,

IL SERA PROCÉDÉ

Par M° BOUFLANGER, notaire, en la maison occupée par les Diles Perot, située à Coronmeuse, commune de Herstal, à la VENTE aux enchères en deux lots, de l'IMMEUBLE ci-après désigné, qui est libre de toute charge et provient de la succession de la veuve Genin.

1er lot. — Une MAISON, forge, four et cour avec la moitié de 21 ares 64 centiares de jardin et verger y annexé, situés en la Large-Voie, commune de Herstal, vis-à-vis l'ancien château du lieu.

2me lot. — L'autre moitié du VERGER, à la prendre vers Liège, elle aura pour joignant d'un long le premier lot, de l'autre Dieudonné Borguet.

Cette dite moitié est favorablement située pour y bâtir une maison, qui aurait son entrée et sa façade sur le grand chemin, à laquelle serait annexé un jardin de la contenance de 8 ares au moins.

On peut dès-à-présent prendre connaissance des titres de la propriété, et du cahier des charges en l'étude dudit notaire. 726

Vente

D'UNE

BELLE MAISON.

Le LUNDI 17 JUI 1839, à 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère de M° GILKINET, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, n° 61,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE

BELLE ET GRANDE MAISON

à porte cochère, située à Liège, rue derrière le Palais, n° 50, ayant vingt-sept pièces dont 22 à feu, cour, écurie, remise, magasin, quatre caves dont trois avec 15 loges, jardin, deux pompes, fontaine d'un demi hanson.

Cette maison et dépendances rapportent un loyer annuel de 1800 francs et elle est située vis-à-vis de la Porte du Palais, endroit le plus fréquenté de la ville.

Cette maison est propre à toute espèce de commerce, en gros et en détail; elle peut servir d'hôtel et convient à un marchand de vins, à un distillateur ou à un brasseur.

On accordera de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit notaire GILKINET pour obtenir tous renseignements.

LIBRAIRIE

DE

L.-J. BAYAUX-PARIS,

A HERVE.

EN VENTE :

Cours complets d'écriture Sainte et de Théologie, dédiés à N. S. Pere le Pape Grégoire XVI, publiés à Paris, avec les soins de plusieurs ecclésiastiques très-distingués, sous la direction de Mgr. de Bovet, ancien archevêque de Toulouse. Chaque cours forme vingt forts et magnifiques volumes petit in-4°, à deux colonnes; 10 volumes de chacun de ces deux cours ont paru, et sont en vente à ladite librairie. Chaque cours, séparément si on le désire, au prix de 6 francs par volume. Les autres volumes seront envoyés au fur et à mesure qu'ils paraîtront.

Oeuvres de St-François de Sales, 4 volumes de la plus belle édition.

Oeuvres de Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon et autres très-estimés.

Nouvelle Bibliothèque des Prédicateurs, ou Dictionnaire Apologétique à l'usage de ceux qui se destinent à la chaire, par l'abbé Defrance, vicaire-général de Montpellier, 15 vol. 8°.

Dictionnaire de Théologie, par Bergier.

Dictionnaire Historique, ou Biographie Universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, par F. X. de Feller, continué jusqu'en 1837, pour M. le baron Henrion, revu et corrigé par une société d'ecclésiastiques et gens de lettres; 4 volumes en 8-tomes. Cette édition se place bien au-dessus des huit éditions qui ont paru jusqu'à ce jour, par sa correction et les lourdes erreurs qui ont dû être rectifiées sans toutefois rien y retrancher des appréciations dues à la plume de l'illustre de Feller.

Sacrorum Bibliorum concordantiæ, 2 beaux vol. gr. 8°.

Le Manuel des Asseseurs.

Les Oeuvres complètes de Buffon avec les suites, nouvelle et magnifique édition gr. 8°, dont un volume contenant 300 vignettes représentant plus de 800 animaux, orné d'un beau portrait de Buffon et d'un frontispice représentant la nature.

Asortiment de Livres de Prières français et allemands et flamands.

Livres classiques à l'usage des collèges et autres maisons d'éducation.

Différens cours d'instruction primaire, ainsi que tout ce qui a rapport aux écoles primaires et autres. — Messieurs les instituteurs y seront traités aussi avantageusement que partout ailleurs.

Assortiment de Papiers, Registres lignés ou non pour bureaux et tous les articles qui y ont rapport. Le tout à prix très-modérés.

Fournitures à l'usage des administrations communales et des recettes.

Reliures de Livres à prix très-modéré, etc., etc.

PALPITATIONS DE CŒUR

Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres et hydropisies générales ou partielles sont guéris en peu de temps par le sirop de Digitale de Labélonie. — Pharmaciens dépositaires: Liège, MM. Delcœur-Froidbise, place du Spectacle, à l'Étoile d'Or, n° 762; Namur, Ch. Jourdain, Huy, Ranwez; Verviers, Etienne; Dinant, Mathieu; Louvain, Smont; Bruxelles, Van Hisbergh, place de la Monnaie, tous pharmaciens.

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT.

Médaille d'honneur

POIS ELASTIQUE EN CAOUT-CHOUC

POUR LES CAUTÈRES

de Le Perdriol, pharm., faubourg Montmartre, 78, à Paris. EMOILLIENS A LA GUIMAUVE, SUPPURATIFS AU GAROU. 2 fr. le chapellet de 100. 1 fr. celui de 50. — Ces pois doivent à leur élasticité et à leur composition, la propriété d'entretenir les cautères sans aucune douleur et produisant plus d'effet que par l'usage de toute autre espèce de pois, se trouvent dans les bonnes pharmacies. Dépôts aux pharmacies de MM. DECAMPS, à Liège, où l'on trouve les taffetas Le Perdriol pour VÉSICATOIRES et CAUTÈRES, compresses à 1 centime, etc.

A vendre de gré-à-gré,

UNE

BELLE MAISON,

Jardin, Cour, Grange, Étables, Écuries, à Berneau, propre à tout commerce, tenant à la grande-route de Battice à Maestricht.

S'adresser au notaire FLECHET, à Wersage, lettres affranchies. 720

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

Table with columns for destination (e.g., DE LIÈGE, DE BRUXELLES, DE GAND) and departure times.

BOURSES.

PARIS, LE 11 JUI.

Table of Paris market data including 3 p.c., 4 p.c., 5 p.c., and various bonds.

LONDRES, LE 10 JUI.

Table of London market data including 3% consolidated, BELG. 1832, etc.

AMSTERDAM, LE 11 JUI.

Table of Amsterdam market data including Dette active, 5 p.c., etc.

ANVERS, LE 12 JUI.

Table of Antwerp market data including Anvers. Dette act., etc.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations like Amsterdam, London, etc.

BULLETIN DE BOURSE.

Les affaires loin de reprendre paraissent diminuer chaque jour, les transactions sont positivement nulles et la plupart des valeurs, ne se cotent que pour mémoire.

BRUXELLES, LE 12 JUI.

Table of Brussels market data including Brasseries, Tapis, Fer d'Ougrée, etc.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 12 JUI.

Le brick suédois Fortuna, v. de New-York, ch. de div. marchandises. Le 3 mâts anglais Canton, v. de Manille, ch. de sucre.